



Monsieur le ministre,

La CFDT s'inscrit dans la nécessité qui s'impose à tous face à une crise inédite par sa nature et son ampleur. Elle soutient les mesures destinées à protéger la santé des Français et notamment celle des plus vulnérables.

Il convient désormais de faire preuve de solidarité et de prendre les mesures nécessaires pour soutenir des pans entiers de notre activité et de notre économie qui sont fragilisés et sauvegarder les emplois. Il convient de permettre aux personnels de santé de faire face à cette crise sanitaire en leur donnant tous les moyens d'agir. Il convient de ne pas laisser les travailleurs seuls face à cette crise en activant tous les leviers leur permettant d'affronter matériellement et financièrement cette épreuve.

La CFDT s'inscrira dans l'ensemble des travaux qui permettront de répondre à ces priorités. Le seul dossier qui nécessite toute notre mobilisation est celui de la crise sanitaire que nous traversons.

C'est le sens de la participation de la CFDT à la réunion qui se tient aujourd'hui, c'est aussi le sens de nos différentes demandes de report ou de réorganisations dématérialisées de toutes les autres réunions.

La mobilisation des agents publics a permis de faire face rapidement aux annonces du Président de la République puis du Premier ministre. Force est d'admettre toutefois que la culture de la défiance a empêché certains services de prendre les mesures à la hauteur en sommant certains personnels d'être présents, en mettant en avant la tentative de définition de services « essentiels » (laissant entendre que d'autres ne le seraient pas) plutôt que de se limiter aux seuls services exigeant une présence indispensable...

Enfin bref, aujourd'hui, il n'est plus temps de se méfier ni de soupçonner mais bien de mettre toutes les énergies à protéger solidairement, tant la population que les travailleuses et travailleurs.

Alors que l'on se dirige vers un confinement de plus en plus strict, il nous semblerait utile que dans les annonces et toutes les instructions, la nécessité d'être solidaires et bienveillants soit inlassablement rappelée. Les plus fragiles vont être les premières victimes, soit du virus, soit des conséquences de l'isolement accru, soit de la modification -à la hausse ou à la baisse- de la charge de travail.

Dans cette période, c'est à tous ceux-là que nous souhaitons être attentifs :

- Pour celles et ceux qui seront touchés et malades, l'application du jour de carence doit être levée. Le temps des désaccords n'est pas clos, mais il peut connaître des exceptions. Les agents publics qui seront contaminés dans les prochains jours seront celles et ceux qui auront assuré le plus de temps au contact du public. Ils ne peuvent pas en être doublement punis, et par une atteinte à leur santé et financièrement. Ce serait inacceptable.
- Pour celles et ceux qui souffriraient de l'isolement, toutes les mesures doivent être prises pour permettre des contacts bienveillants entre collègues, du soutien. Car nous ne sommes pas tous égaux dans la période qui s'ouvre.

- Pour les plus fragiles dans l'emploi, des solutions doivent impérativement être mises en place. Nous pensons particulièrement aux temps incomplets dans la fonction publique territoriale et aussi à tous les agents en CDD. Une réponse sécurisante doit être apportée à celles et ceux dont le contrat devait être renouvelé dans les prochains jours ou prochaines semaines. Les variations d'activité ne devront pas impacter à la baisse les rémunérations. Et les hausses d'activité pour d'autres devront veiller à ne pas fragiliser les équilibres familiaux et personnels. À l'instar de ce qui est prévu pour les personnels de santé, ils devront bénéficier de soutiens forts et fiables, notamment en matière de garde d'enfants.
- Des alertes dans le réseau des établissements français à l'étranger sur les personnels en contrat local, pour les personnels travaillant à l'étranger pour des établissements publics français à caractère scientifique, culturel et professionnel : il faut un message clair à tous les employeurs publics de ne pas licencier, ou renoncer à un renouvellement de non titulaire sur le territoire national comme à l'étranger.
- Pour les temps incomplets et vacataires, la baisse de l'activité risque fort d'entraîner une baisse quasi totale de leur rémunération. Le gouvernement doit mettre en place des dispositifs contraignants pour leur garantir le maintien de la rémunération car la seule bonne volonté des employeurs sur la base d'une note ou même d'une instruction ne suffira pas. Chômage partiel ? Dispositifs du type « indemnités journalières » (calcul sur la base de la moyenne des rémunérations perçues antérieurement) ? Tout doit être étudié et mis en œuvre rapidement.
- Les consignes données par les employeurs territoriaux sont très variables, parfois surprenantes. Une communication renforcée (par les préfetures ? les ARS ?), vis-à-vis des 35 000 employeurs territoriaux de taille et de capacité très diverses, semble de plus en plus indispensable.
- Autre sujet : les autorisations spéciales d'absence où les arrêts maladie liés à la pandémie amènent certains employeurs à annoncer à leurs agents qu'ils supprimeront les primes d'assiduité ou -plutôt- de présentéisme (comme c'est le cas à Lézignan - Corbières par exemple). Ces pratiques doivent être clairement proscrites.
- Certaines situations individuelles doivent aussi être accompagnées. Certaines familles pourraient ne pas disposer de mode de garde leur permettant d'assumer leurs obligations de service. Soit qu'il s'agisse de familles monoparentales ou de familles dans lesquelles les deux parents ont les mêmes contraintes (personnels soignants et para-médicaux, direction d'établissements, pénitencier, forces de sécurité, etc.) Les employeurs, à défaut de pouvoir idéalement construire des solutions, doivent prendre en charge les frais occasionnés par la période.
- Les questions sont également nombreuses sur les maintiens de rémunérations pour les personnels titulaires qui ont des heures supplémentaires obligatoires (enseignants du second degré, par exemple). Là aussi, les réponses doivent être rapides et claires pour garantir le maintien de la rémunération.

Les jours qui viennent verront probablement émerger d'autres questions, que nous ne manquerons pas de vous faire parvenir afin de participer à la construction des meilleures réponses possibles. L'une d'entre elles portera certainement sur la tenue des CAP qui approchent.

Pour finir, cela semble évident, mais va mieux en le disant : la CFDT, à tous les niveaux de l'organisation, ne se contente pas d'appeler le gouvernement ou les employeurs à tout faire. Dans nos structures, nous avons encouragé nos militants professionnels de santé à contacter leurs services pour se mettre à disposition.